

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

### COMPTE RENDU

L'an deux mille dix sept, le vingt et un mars, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le quatorze mars deux mille dix sept, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Claude BAUDIN.

Présents : Claude BAUDIN, Fabienne AUCOUTURIER, Isabelle PRUD'HOMME, Jean-Marc BONNIN, Danielle RIVET, Philippe VIDAL, Jeanne FETTU, Pierre BECKER, Françoise MIGNOT, Jean-Marie BOURGEUS, Renée BROUX, Alain PRIET, Stéphane MAGRENON, Marie-Luce FLEURY, Jean-Philippe GUERRY, Jean-Louis GARNIER, Danielle CHEVAL, Fabrice SIRE, Vito LA SCOLA, Alain GENITEAU, Colette DAUPHIN, Gabriel BARDO, Marie-Christine BASTARD.

Absents représentés : Jean-Pierre HERVOIR (procuration à C. Baudin) Katy BESSON (procuration à I.Prud'Homme), Sandrine PROUST (procuration à J.L. Garnier), Guy DEMONT (procuration à M.C. Bastard).



Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Alain Géniteau est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Quitus est donné pour les décisions qui ont été prises par Monsieur le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.



#### FINANCES

##### **Affaire n° 1 : ville / compte administratif 2016**

Avant de passer à l'approbation des comptes, Monsieur le maire quitte la salle.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de la doyenne, Colette Dauphin, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Claude Baudin, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir délibéré, à la majorité (2 contre : Marie-Christine Bastard et pouvoir de Guy Demont ; 3 abstentions : Alain Géniteau, Colette Dauphin et Gabriel Bardo) :

- ✚ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016 de la ville, lequel peut se résumer ainsi :

Résultats bruts :	
<hr/>	
<i>Fonctionnement</i>	
total des mandats (dépenses)	6 275 965,95 €
total des titres (recettes)	7 979 883,82 €
<b>Excédent</b>	<b>1 703 917,87 €</b>

<i>Investissement</i>	
total des mandats (dépenses)	3 078 085,60 €
total des titres (recettes)	2 483 482 04 €
<b>Déficit</b>	<b>- 594 603,56 €</b>

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulements du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



### **Affaire n° 2 : lotissement « Le Clos du Peux Blanc » / compte administratif 2016 / budget annexe**

Avant de passer à l'approbation des comptes, Monsieur le maire quitte la salle.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de la doyenne, Colette Dauphin, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Claude Baudin, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016 du lotissement communal « Le clos du peux blanc », lequel peut se résumer ainsi :

Résultats bruts :	
<hr/>	
<i>Fonctionnement</i>	
total des mandats (dépenses)	79 345,73 €
total des titres (recettes)	0,00 €
<b>Déficit</b>	<b>- 79 345,73 €</b>
<hr/>	
<i>Investissement</i>	
total des mandats (dépenses)	0,00 €
total des titres (recettes)	0,00 €
	<b>0,00 €</b>

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulements du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



### **Affaire n° 3 : ville / compte de gestion 2016**

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimés (5 abstentions : Alain Géniteau, Colette Dauphin, Gabriel Bardo, Marie-Christine Bastard et pouvoir de Guy Demont) :

- déclare que le compte de gestion de la ville dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



#### **Affaire n° 4 : lotissement « Le Clos du Peux Blanc » / compte de gestion 2016 / budget annexe**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ déclare que le compte de gestion du budget annexe du lotissement communal « Le clos du peux blanc » dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



#### **Affaire n° 5 : EPIC office municipal de tourisme / compte administratif 2016 et annexe TVA**

Avant de passer à l'approbation des comptes, Monsieur le maire quitte la salle.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de la doyenne, Colette Dauphin, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Claude Baudin, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ se prononce sur l'ultime compte administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

<i>Budget principal</i>	
déficit de fonctionnement	- 38 280,13 €
déficit d'investissement	- 4 848,91 €
<hr/>	
<i>Budget TVA</i>	
déficit de fonctionnement	- 16 066,89 €
excédent d'investissement	7 893,62 €

- ✚ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulements du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ✚ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



#### **Affaire n° 6 : EPIC office municipal de tourisme / compte de gestion 2016**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ déclare que le compte de gestion du budget 2016 de l'EPIC office municipal de tourisme de Saint-Palais-sur-Mer dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



#### **Affaire n° 7 : EPIC office municipal de tourisme / affectation des résultats**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide d'affecter au compte de la ville les sommes de :
  - 25 517,79 € en section de fonctionnement
  - 45 326,76 € en section d'investissement.



### Affaire n° 8 : ville / affectation des résultats

Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : Marie-Christine Bastard et pouvoir de Guy Demont ; 3 abstentions : Alain Géniteau, Colette Dauphin et Gabriel Bardo) :

- ✚ décide d'affecter les résultats sur l'exercice 2017 comme suit :

<i>Exercice 2016</i>	
excédent de fonctionnement	1 703 917,87 €
déficit d'investissement	- 594 603,56 €
<hr/>	
<i>Avec reprise des résultats de 2015 ville et office municipal de tourisme</i>	
excédent de fonctionnement ville affecté au 1068	1 703 917,87 €
excédent de fonctionnement OMT affecté au R 002	25 517,79 €
déficit d'investissement (ville et OMT) affecté au D 001	- 795 588,52 €



### Affaire n° 9 : lotissement « Le Clos du Peux Blanc » / affectation des résultats

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide d'affecter au budget primitif du budget annexe du lotissement « Le clos du peux blanc » les sommes suivantes :
  - section d'exploitation : + 716 807,20 €
  - section d'investissement : + 24 796,45 €



### Affaire n° 10 : ville / budget primitif 2017

Le conseil municipal, à la majorité (5 contre : Alain Géniteau, Colette Dauphin, Gabriel Bardo, Marie-Christine Bastard et pouvoir de Guy Demont) :

- ✚ adopte le budget principal 2017 qui s'établit comme suit :

<i>Fonctionnement</i>	
dépenses	7 681 000 €
recettes	7 681 000 €
<hr/>	
<i>Investissement</i>	
dépenses	10 987 100 €
recettes	10 987 100 €
<hr/>	
Total dépenses	18 668 100 €
<hr/>	
Total recettes	18 668 100 €



### Affaire n° 11 : taux d'imposition 2017

Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : Marie-Christine Bastard et pouvoir de Guy Demont ; 3 abstentions : Alain Géniteau, Colette Dauphin et Gabriel Bardo) :

- ✚ fixe les taux des impôts locaux 2017 comme suit :

Taxe d'habitation	10,19 %
Foncier bâti	21,57 %
Foncier non bâti	40,78 %



**Affaire n° 12 : subventions 2017 / attribution**

Le conseil municipal, l'unanimité des voix exprimées (1 abstention : Jean-Philippe Guerry) :

<u>intitulé</u>	<u>2017</u>
Saint-Palais sports football	12 800
Athlétique club	5 000
Judo club	3 700
Tennis de table	1 500
Vélo club	1 500 dont 700 exceptionnel
Amitié sports loisirs	1 350
Téléthon (AFM)	1 200
Golf 40 <sup>e</sup> anniversaire	1 000 subvention exceptionnelle
Drôles de parents	945
ACCA (chasseurs)	820
Océan sports danses	800
Club des amis	750
La palette	620
Amicale des anciens combattants	600
SNSM Royan Côte de beauté	550
Billard club	510
Sabaki aikido	500
Tarot	450 dont 300 exceptionnel
Resto du cœur	400
Chambre des métiers	360
Bridge fit club	350
Don de sang bénévole de St-Palais	350
Royan solidarité (banque alimentaire)	200
Les pallaidians	150
La boule marinière	150
Accueil enfants urgence - Smur	100
La compagnie océan	100
Couleur d'orient	100
Conservatoire de l'estuaire	100
Secours catholique	100
Parrainage 17	100
Clowns stéthoscopes	100
<b>Total</b>	<b>37 255</b>
<i>En différé</i>	
Chœur du violon	100
Amicale des policiers	100
Paralysés de France	100
ALMA	100
France Alzheimer	100
Amicale des sapeurs pompiers	100
Croix rouge	100
<b>Total en différé</b>	<b>700</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37 955</b>

### **Affaire n° 13 : lotissement « Le Clos du Peux Blanc » / budget primitif 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ adopte le budget primitif 2017 qui s'établit comme suit :

<i>Exploitation</i>	
dépenses	811 000,00 €
recettes	811 000,00 €
<i>Investissement</i>	
dépenses	30 000,00 €
recettes	30 000,00 €
Total dépenses	841 000,00 €
Total recettes	841 000,00 €



### **Affaire n° 14 : vente de l'immeuble communal place du Commerce / rectificatif**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise la vente de l'immeuble communal cadastré AC 378, sis 5 place du Commerce à la SCI Mirasol, représentée par Monsieur et Madame ARRIVE, aux conditions énoncées dans la délibération n° D 2017-013 du 31 janvier 2017, soit une vente au prix de 250 000 € (deux cent cinquante mille euros) qui sera constatée par Maître Thierry Gilbert, notaire associé à Royan (17200).



### **Affaire n° 15 : cession camion services techniques**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ se prononce favorablement sur la vente d'un camion Renault 16 tonnes au profit de la société La Rochelle Poids Lourds au prix de 5 000 € (cinq mille euros),
- ✚ donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour en parfaire l'achèvement.



## **ENFANCE– JEUNESSE**

### **Affaire n° 16 : aménagement maison Lacotte / accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) / demande de subvention département**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ adopte le plan de financement,
- ✚ sollicite une subvention auprès du département de 6 900 € du coût hors taxes (six mille neuf cent euros hors taxes).



### **Affaire n° 17 : aménagement maison Lacotte / accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) / demande de subvention Etat**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ adopte le plan de financement,
- ✚ sollicite une subvention auprès de l'Etat de 6 987 € du coût hors taxes (six mille neuf cent quatre vingt sept euros hors taxes).



**Affaire n° 18 : schéma communautaire / intégration des familles dans leur environnement / convention d'objectifs**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à la signature de la convention d'objectifs avec la communauté d'agglomération Royan atlantique afin de mettre en œuvre le schéma en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement.



**URBANISME – GRANDS TRAVAUX**

**Affaire n° 19 : piste cyclable rue des Palombes / délégation de maîtrise d'ouvrage ONF**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ délègue la maîtrise d'ouvrage à l'office national des forêts pour la réalisation d'une piste cyclable entre la rue des Palombes et l'avenue de la Grande Côte,
- ✚ autorise Monsieur le maire à la signature de la convention à intervenir.



**Affaire n° 20 : aménagement piste cyclable rue des Palombes / demande de subvention département**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ adopte le plan de financement,
- ✚ sollicite une subvention après du département de 7 535 € (sept mille cinq cent trente cinq euros) afin de réaliser cette piste cyclable.



**Affaire n° 21 : aménagement piste cyclable rue des Palombes / demande de subvention Etat**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ adopte le plan de financement,
- ✚ sollicite une subvention après de l'Etat de 7 535 € (sept mille cinq cent trente cinq euros) afin de réaliser cette piste cyclable.



**Affaire n° 22 : vente parcelle cadastrée AK 823p / lieu-dit Marais de Bernezac**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise la cession par la commune d'une emprise de 120 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée AK 823 à l'indivision Favreau au prix de 1 334 € (mille trois cent trente quatre euros),
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette cession qui sera constatée par maître Thierry Gilbert, notaire associé à Royan (17200).



**Affaire n° 23 : constitution d'une servitude de passage / réseau électrique / parcelle AW 639**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à la signature d'une convention de servitude avec la société ENEDIS sur la parcelle cadastrée AW 639 pour la construction d'une maison d'habitation chemin des Pluviers.



**Affaire n° 24 : lotissement « La Corniche » / intégration au domaine public communal**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve la cession gracieuse à la commune de la parcelle cadastrée BA 575, voirie et espaces communs du lotissement « La Corniche »,
- ✚ dit que l'acte à intervenir entre les propriétaires de l'ASL La Corniche et la commune sera établi par Maître Thierry Gilbert, notaire associé à Royan (17200), aux frais des demandeurs,
- ✚ donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour signer l'acte à intervenir entre les parties et tous documents s'y rapportant,
- ✚ se prononce favorablement à l'intégration de la parcelle cadastrée BA 575 dans le domaine public communal, dès constatation du transfert de propriété au nom de la commune.



### **Affaire n° 25 : avenue de Bernezac / régularisation alignement**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise l'acquisition desdites parcelles aux conditions et prix énoncés comme suit :
  - parcelle AL 875 de 4 m<sup>2</sup> sise lieudit « la combe à Gravaud », appartenant à Monsieur TAOUSS Frédéric et Madame GUAY-TAOUSS Isabelle,
  - parcelle AL 876 de 22 m<sup>2</sup> sise 66 avenue de Bernezac, appartenant à Monsieur et Madame GUAY Bernard,
  - parcelles AL 879, AL 878, AL 877 d'une contenance totale de 70 m<sup>2</sup> sises 60, 62 et 64 avenue de Bernezac, appartenant à Monsieur et Madame GLENADEL Bernard,
  - parcelle AL 880 de 30 m<sup>2</sup> sise 58 avenue de Bernezac, appartenant à Monsieur et Madame BRULOIS Philippe.
  - Ces parcelles qui ont vocation à intégrer le domaine public communal représentent une superficie totale de 126 m<sup>2</sup>.
  - Les différents propriétaires ont donné leur accord par écrit à la cession de leurs parcelles à la commune au prix de 40 € par mètre carré, montant évalué au regard du classement de ces terrains au plan local d'urbanisme, ainsi qu'à leur usage (voirie).
  - Le montant total de l'acquisition s'élève à 5 040 €.



### **Affaire n° 26 : plage du Bureau / avenant n° 1 DSP / lot 1**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide de procéder au renouvellement du sous-traité pour une durée de 2 ans (saisons estivales 2017 et 2018) et d'autoriser Monsieur le maire à signer un avenant n° 1 pour le lot n° 1 plage du Bureau (club de plage) ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.



### **Affaire n° 27 : plage du Bureau / avenant n° 1 DSP / lot 2**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide de procéder au renouvellement du sous-traité pour une durée de 2 ans (saisons estivales 2017 et 2018) et d'autoriser Monsieur le maire à signer un avenant n° 1 pour le lot n° 2 plage du Bureau (club de plage) ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.



## **AFFAIRES GENERALES**

### **Affaire n° 29 : 2<sup>e</sup> forum de l'environnement / sponsoring**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise le recours au mécénat pour couvrir une partie des frais engagés en 2017 et pour les années à venir,
- ✚ autorise Monsieur le maire à la signature la convention correspondante.



### **Affaire n° 30 : bilan des marchés publics 2016**

Le conseil municipal prend acte du bilan des marchés publics pour l'année 2016.



### **Affaire n° 31 : formation des services de police / convention ville de Saint-Georges de Didonne – ville de Rochefort – ville de Saint-Palais-sur-Mer**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à la signature de la convention de formation aux gestes techniques professionnels d'intervention (GTPI) des services de police des villes de Saint-Georges de Didonne, de Rochefort et de Saint-Palais-sur-Mer.





## RESSOURCES HUMAINES

### Affaire n° 32 : main d'œuvre saisonnière 2017 / création de postes temporaires

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide d'ouvrir les postes saisonniers, tels qu'exposés ci-dessous.

#### Police municipale

- du 3 juillet au 3 septembre : 3 adjoints administratifs à temps complet (IB347 pour 1 ; IB351 pour 2)

#### Centre de loisirs

- du 18 avril au 28 avril : 1 adjoint d'animation à temps complet (IB347)
- du 10 juillet au 1<sup>er</sup> septembre : 4 adjoints d'animation à temps complet (IB347)  
1 adjoint technique à temps non complet (IB347)

#### Culture – Événementiel

- du 20 juin au 1<sup>er</sup> septembre : 1 adjoint technique à temps complet (IB347)

#### Commerce

- du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : 1 adjoint technique à temps complet (IB347)
- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août : 1 adjoint technique à temps complet (IB347)

#### Espaces verts

- du 3 avril au 29 septembre : 1 adjoint technique à temps complet (IB347)

#### Technique

- du 3 avril au 29 septembre : 1 adjoint technique à temps complet (IB347)
- du 3 juillet au 31 août : 5 adjoints techniques à temps complet (IB347)  
6 adjoints techniques à temps non complet (IB347)
- du 3 juillet au 3 septembre : 3 adjoints techniques à temps complet (IB347)

#### Nautisme

- du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> septembre : 1 opérateur principal des activités physiques et sportives à temps complet (IB388)
- du 12 juin au 8 septembre : 1 adjoint administratif à temps complet (IB370)
- du 3 juillet au 1<sup>er</sup> septembre : 8 opérateurs qualifiés des APS à temps complet (380)



### Affaire n° 33 : création poste ingénieur

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention : Marie-Christine Bastard) :

- ✚ crée un poste d'ingénieur à temps complet aux services techniques à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.



## CULTURE – EVENEMENTIEL

### Affaire n° 34 : Saint Palais Parade / demande subvention région Nouvelle Aquitaine

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ sollicite auprès de la région Nouvelle Aquitaine une subvention de 5 000 € (cinq mille euros) pour la 3<sup>e</sup> édition de Saint Palais Parade.



### Affaire n° 35 : Saint Palais Parade / demande subvention sites en scène / département

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ sollicite auprès du département une subvention de 10 000 € (dix mille euros) pour la 3<sup>e</sup> édition de Saint Palais Parade.



### Affaire n° 36 : Saint Palais Parade / convention de mécénat

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à la signature des conventions à intervenir avec les mécènes pour la manifestation « Saint Palais parade ».



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 55.

